

## Arrêté N° POL-71/2023

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement sur la rue Terre Mégère, afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (raccordement des producteurs HTA & BT) par l'Entreprise BOUYGUES E&S, du 04/04/2023 au 10/04/2023.

### A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie (raccordement des producteurs HTA & BT) par l'Entreprise BOUYGUES E&S, du mardi 04 Avril 2023 au vendredi 10 Avril 2023 inclus, la circulation sera règlementée sur la rue Terre Mégère de la manière suivante:

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **Les deux sens de circulations sont concernés**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**

**Article 2** L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, et les déviations nécessaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4** Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

**Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries et aux sociétés de transports en commun**

**Mise en ligne le 31/03/2023**

**Notifiée à l'intéressé**

**Le Maire,**

**Guy LAURET.**

